

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Nom de produit : STAR BRITE POWER PINE WASH & WAX
Code de produit : 947XX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC35 Nettoyant. Autres produits de nettoyage et d'entretien des véhicules (tous types).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Star brite Nederland B.V.
Kryptonweg 7
NL-3812 RZ Amersfoort, les Pays-Bas
Téléphone : +31(0)337853616
E-mail : info@starbrite.nl
Website : http://www.starbrite.nl

Fabricant : Star Brite Europe, LLC.
4041 SW 47TH AVE
33314 Fort Lauderdale, FL
Etats-Unis d'Amérique

Téléphone : +1 954 587 6280
E-mail : europe@starbrite.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

NL - Téléphone : +31(0)337853616 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

*

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Irritation cutanée, catégorie 2. Lésions oculaires graves, catégorie 1. Sensibilisation cutanée, 1272/2008) catégorie 1. Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3.

Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.

Risques physiques/ chimiques : N'est pas classé selon les directives de CE.

Risques pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases	:	H315	Provoque une irritation cutanée.
		H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
		H318	Provoque de graves lésions des yeux.
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
		P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
		P102	Tenir hors de portée des enfants.
		P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux ou du visage.
		P261	Éviter de respirer les vapeurs.
		P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
		P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
		P305+P351	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
		+P338	
		P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
		P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
		P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
		P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et pour lesquels il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases	:	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
		H318	Provoque de graves lésions des yeux.
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
		P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
		P102	Tenir hors de portée des enfants.
		P261	Éviter de respirer les vapeurs.
		P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux ou du visage.
		P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
		P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
		P305 + P351	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
		+ P338	
		P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
		P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
		P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

- : Contient: Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C10-16, sels de sodium ; N,N-bis(2-hydroxyéthyl)dodecanamide ; Huile de pin ; Acides sulfoniques, hydroxycalcane en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium ; 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one ; Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (0,0014) (agent de conservation) .
- : Le mélange contient 2 % de composants dont la toxicité aiguë est inconnue. Contient 2 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE 648/2004:

Contient:	Concentration (%)
Agents de surface anioniques	15 - 30
Agents de surface non ioniques , Agents de surface amphotères , Hydrocarbures aliphatiques	< 5
Benzisothiazolinone, Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone.	

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations supérieures à 0,1%. Santé humaine: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Environnement: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

*

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nom chimique	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Acide sulfurique, esters de monoalkyles en C10-16, sels de sodium	10 - < 20	68585-47-7	271-557-7		
N,N-bis(2-hydroxyéthyl)dodecanamide	3 - < 10	120-40-1	204-393-1		
Huile de pin	2,5 - < 5	8002-09-3	938-945-4		
Acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcenes en C14-16, sels de sodium	1 - < 5	68439-57-6	270-407-8		
2,2'-iminodiéthanol	0,1 - < 1	111-42-2	203-868-0		
Dodécane-1-ol	0,1 - < 1	112-53-8	203-982-0		
Oxyde de dodécyl diméthylamine	0,1 - < 1	1643-20-5	216-700-6		
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	< 0,036	2634-33-5	220-120-9		
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	< 0,0015	55965-84-9	611-341-5		

Nom chimique	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
Acide sulfurique, esters de monoalkyles en C10-16, sels de sodium	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; Aquatic Chronic 3	H302; H315; H318; H412	GHS05; GHS07	
N,N-bis(2-hydroxyéthyl)dodecanamide	Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; Aquatic Chronic 2	H315; H318; H411	GHS05; GHS09	
Huile de pin	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1; Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 2	H226; H304; H315; H317; H319; H411	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	
Acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcenes en C14-16, sels de sodium	Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1	H315; H318	GHS05	H318 : C >= 38 % H319 : C >= 5 % H315 : C >= 5 %
2,2'-iminodiéthanol	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; STOT RE 2	H302; H315; H318; H373	GHS05; GHS07; GHS08	
Dodécane-1-ol	Eye Irrit. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 2	H319; H400; H411	GHS07; GHS09	M (acute) = 1

Oxyde de dodécyl-diméthylamine	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 2	H302; H315; H318; H400; H411	GHS05; GHS07; GHS09	M (acute) = 1
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; Skin Sens. 1A; Acute Tox. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H302; H315; H318; H317; H330; H400; H410	GHS05; GHS06; GHS07; GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1 inhalation: ETA = 0,21 mg/l (poussières ou brouillards) oral: ETA = 450 mg/kg pc H317 : C >= 0,036 %
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Acute Tox. 3; Acute Tox. 2; Skin Corr. 1C; Skin Sens. 1A; Eye Dam. 1; Acute Tox. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H301; H310; H314; H317; H318; H330; H400; H410	GHS05; GHS06; GHS07; GHS09	M (acute) = 100 M (chronic) = 100 H317 : C >= 0,0015 % H319 : C >= 0,06 % H315 : C >= 0,06 % H314 B : C >= 0,6 % H318 : C >= 0,6 %

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Faire ingérer du lait condensé ou une noisette de beurre. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Irritation forte. Effets irréversibles sur les yeux/lésions oculaires graves. Peut provoquer rougeurs et des maux sévères.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.

Non appropriés : L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précautions à prendre pour les pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autres matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter d'éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des substances oxydantes.
Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballages déconseillés : Aciers (sauf aciers inoxydables).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connu sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m ³)	VLE 15 min. (mg/m ³)	Observations	Source
2,2'-iminodiéthanol	FR	15	-	Huid 15 min., Einatembar. Haut. Sens., Schwangerschaft Gruppe C	
	BE	2	-		
	CH	1	1		
Dodécane-1-ol		2 155	-		MAC: DK, FI, B, ES MAC: DE

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
N,N-bis(2-hydroxyéthyl)dodecanamide	Inhalation Dermale			0,031 mg/kg bw/day	73,4 mg/m ³ 8,33 mg/kg bw/day
2,2'-iminodiéthanol	Dermale Inhalation			1 mg/m ³	0,13 mg/kg bw/day
Dodécane-1-ol	Inhalation Dermale			44,5 mg/kg bw/day	313 mg/m ³ 89 mg/kg bw/day
Oxyde de dodécylidiméthylamine	Inhalation Dermale				6,2 mg/m ³ 11 mg/kg bw/day
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Inhalation Dermale				6,81 mg/m ³ 0,966 mg/kg bw/day
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Inhalation	0,04 mg/m ³		0,02 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
N,N-bis(2-hydroxyéthyl)dodecanamide	Inhalation Dermale			0,012 mg/kg bw/day	21,73 mg/m ³ 5 mg/kg bw/day
2,2'-iminodiéthanol	Orale Dermale				6,25 mg/kg bw/day 0,07 mg/kg bw/day
	Orale Inhalation			0,25 mg/m ³	0,06 mg/kg bw/day
Dodécane-1-ol	Inhalation				77 mg/m ³

Oxyde de dodécyl diméthylamine	Orale Inhalation Dermale				44,5 mg/kg bw/day 1,53 mg/m ³ 5,5 mg/kg bw/day
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Orale Inhalation Dermale				0,44 mg/kg bw/day 1.2 mg/m ³ 0.345 mg/kg bw/day
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Orale		0,11 mg/kg bw		0,09 mg/kg bw/day
	Inhalation	0,04 mg/m ³		0,02 mg/m ³	

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
N,N-bis(2-hydroxyéthyl)dodecanamide	Eau	0,007 mg/l	0,001 mg/l	
	Sédiment	0,053 mg/kg	0,005 mg/kg	
	STP			830 mg/l
	Soil			0,006 mg/kg
Acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	Intermittent water			0,042 mg/l
2,2'-iminodiéthanol	Eau	0,0022 mg/l	0,00022 mg/l	
	Sédiment	0,019 mg/kg	0,0019 mg/kg	
	Intermittent water			0,022 mg/l
	STP			100 mg/l
Dodécane-1-ol	Soil			0,00108 mg/kg
	Eau	2,8 mg/l	0,28 mg/l	
Oxyde de dodécyl diméthylamine	Eau	0,034 mg/l	0,003 mg/l	
	Sédiment	5,24 mg/kg	0,524 mg/kg	
	STP			24 mg/l
	Soil			1,02 mg/kg
	Orale			11,1 mg/kg food
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Eau	0.00403 mg/l	0.000403 mg/l	
	Sédiment	0.0499 mg/kg	0.00499 mg/kg	
	STP			1.03 mg/l
	Soil			3 mg/kg
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Eau	0.00339 mg/l	0.00339 mg/l	
	Sédiment	0.027 mg/kg	0.027 mg/kg	
	STP			0.23 mg/l
	Soil			0.01 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre :

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez-vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



- Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié : filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.
- Protection des yeux : Porter les lunettes de sécurité avec protection latérale, conformément à EN 166.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

*

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

État physique	: Liquide.	
Couleur	: Bleu.	
Odeur	: Caractéristique.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: 9	
Hydrosolubilité	: Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.	Contient agents de surface. Le système O/W forme une émulsion. Non mesurés. Non pertinent pour les mélanges.
Point d'éclair	: > 100 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 275 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: 0 °C	
Propriétés explosives	: Pas d'explosif.	
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Inconnu.	
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas d'agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: 5000 mm ² /sec	(1 mm ² /sec = 1cSt)
Viscosité (40°C)	: Non pertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.	
Densité de vapeur relative	: Not known	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 1,01 g/ml	
Caractéristiques des particules	: Non applicable.	Liquide.

9.2. Autres informations

Autres informations : Non pertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

 Produits de décomposition : Inconnu.
dangereux

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

*

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 24 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Corrosion/irritation : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas de substances classées comme allergène respiratoire. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: 2 %. ATE: > 5000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Risque de lésions oculaires graves.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: 2 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut	Méthode	Animaux d'expérience
--------------	----------	---------	----------------------

Acide sulfurique, esters de monoalkyles en C10-16, sels de sodium	DL50 (orale) - estimation	> 1000 mg/kg bw	----	----	
	Irritation de la peau - estimation	Fortement irritant	----		
	Irritation des yeux - estimation	Fortement irritant		Lapin	
	Sensibilisation cutanée - estimation	Non sensibilisant			
N,N-bis(2-hydroxyéthyl)dodecanamide	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	----	Rat	
	NOAEL (orale)	250 mg/kg bw/d		Rat	
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant		----	
	Irritation de la peau	Irritant		Lapin	
	Irritation des yeux	Fortement irritant		Lapin	
	NOEL	> 100 mg/kg bw/d		Rat	
	(cancérogénicité, orale)				
Huile de pin	NOAEL (développement, orale)	600 mg/kg bw/d			
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique			
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique			
	Mutagénicité	Négatif			
	DL50 (dermale)	400 mg/kg bw		Lapin	
	CL50 (inhalation)	3790 mg/m ³		Rat	
	DL50 (orale)	> 1000 mg/kg bw	----	Rat	
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw		Rat	
	Acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcenes en C14-16, sels de sodium	DL50 (orale)	578 mg/kg bw	OECD 401	Rat
		Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	
Irritation des yeux		Fortement irritant	OECD 405		
Sensibilisation cutanée		Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye	
NOAEL (orale)		93 mg/kg bw/d		Rat	
Mutagénicité		Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
Génotoxicité - in vitro		Non-génotoxique	OECD 473		
NOEL (cancérogénicité, dermale)					
NOEL (cancérogénicité, orale)		195 mg/kg bw/d		Rat	
CL50 (inhalation)		> 52000 mg/m ³		Rat	
NOAEL (développement, orale)		600 mg/kg bw/d		Souris	
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one		DL50 (orale)	670 mg/kg bw	OECD 401	Rat
		Irritation de la peau	Irritant		Lapin
		Irritation des yeux	Fortement irritant		Lapin
		Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 406	Cobaye
	NOAEL (orale)	30 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat	
	Génotoxicité - in vitro	Genotoxic	OECD 473		
	Génotoxicité - in vivo	250 mg/kg bw/d	OECD 474	Souris	
	NOAEL (développement, orale)	Non-tératogène			
	NOAEL (fertilité, orale)	24 mg/kg bw/d		Rat	
	DL50 (dermale)	> 4115 mg/kg bw	OECD 402	Rat	
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	450 mg/kg.d	ATE		
	CL50 (inhalation) - estimation	210 mg/m ³	ATE		

Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	NOAEL (développement, orale)	2,8 mg/kg bw/d	----	Rat
	Mutagénicité	Non mutagène	----	
	NOEL (cancérogénicité, orale)	Non-cancérogène	OECD 453	Rat
	NOEL (inhalation)	0,34 mg/m3	OECD 413	Rat
	NOAEL (dermale)	0,104 mg/kg bw/d	----	Rat
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	----	Cobaye
	Irritation des yeux	Corrosif.	----	Lapin
	Irritation de la peau	Corrosif.	----	Lapin
	NOAEL (orale)	2,8 mg/kg bw/d	----	Rat
	DL50 (dermale)	> 75 mg/kg bw	----	Lapin
	DL50 (orale)	59 mg/kg bw	----	Rat
CL50 (inhalation)	> 1169 mg/m3	----	Rat	

11.2. Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
- Autres informations : Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

*

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

- Ecotoxicité : Nocif pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 4 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 21 mg/l. Contient 2 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

- Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

- Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

- Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations supérieures à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

- Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

- Autres effets néfastes : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut	Méthode	Animaux d'expérience
--------------	----------	---------	----------------------

Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C10-16, sels de sodium	Biodégradation ultime aérobie (%)	> 60 %	Read across	
	NOEC (puce d'eau) - estimation	> 0,1 mg/l.d	-----	-----
	CL50 (poisson) - estimation	> 1 mg/l	-----	-----
N,N-bis(2-hydroxyéthyl)dodecanamide	Biodégradation ultime aérobie (%)	> 70 %		
	CL50 (poisson) - estimation	2,4 mg/l	-----	-----
	NOEC (poisson) - estimation	1 mg/l.d	-----	-----
	CE50 (puce d'eau) - estimation	3,2 mg/l	-----	-----
Huile de pin	CL50 (poisson)	18 mg/l		Oncorhynchus mykiss
	CE50 (puce d'eau)	24 mg/l		Daphnia magna
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Biodégradation ultime aérobie (%)	0,3 %	OECD 301 B	
	CL50 (poisson)	0,19 mg/l	OECD 203	Oncorhynchus mykiss
	Cl50 (algues)	0,027 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,1 mg/l.d	-----	Daphnia magna
	CE50 (puce d'eau)	0,16 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	NOEC (poisson)	0,05 mg/l.d	-----	Oncorhynchus mykiss
	Log P(oe)	0,4		

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Aucun.
- Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
- Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Codes OMoD : 20 01 29 S
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : Le produit n'est pas classé selon l'ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)

Classé : Le produit n'est pas classé selon l'IMDG.

Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : Le produit n'est pas classé selon l'IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Régulations CE

: Règlement (UE) No 2020/878 (REACH), Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur. Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents). Directive 2008/98/CE (déchets).

: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No :

ICPE No : Non applicable. Non classé selon le Décret n° 2014-285.

: En Suisse, l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Teneur en COV soumis à
taxe (La Suisse) : 258 g/l**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**Évaluation de la sécurité
chimique : Non applicable.**SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**

*

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (UE) No 2020/878 daté du 18 juin 2020 et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complète les informations techniques mais ne les remplace pas et n'offre pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou mises à jour par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais ne sont pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité :

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Le recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac, de l'OMI.
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: La valeur limite d'exposition
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
UFI	: Identifiant unique de formulation
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Les principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Eye Dam. 1	: Méthode de calcul.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 3	: Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3 :

Flam. Liq. 3	: Liquide inflammable, catégorie 3.
Acute Tox. 3	: Toxicité aiguë, catégorie 3.
Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Corr. 1A/B/C	: Corrosion cutanée, catégorie 1A/B/C.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Dam. 1	: Lésions oculaires graves, catégorie 1.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
STOT RE 2	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2.
Asp. Tox. 1	: Danger par aspiration, catégorie 1.
Aquatic Chronic 1	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.
Aquatic Chronic 3	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.
Aquatic Acute 1	: Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Pays / Code de langue : FR / FR

Fin de la fiche de données de sécurité.